



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale  
Saint-Ambroise-de-Kildare  
(Québec) J0K 1C0  
☎ 450 755-4782  
☎ 450 755-4784  
✉ info@saintambroise.ca

## AVIS PUBLIC

### *Aux contribuables de la susdite municipalité*

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

- ✓ Qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare, le lundi 6 mars 2023, à 19 h 30, et qu'au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **Demande de dérogation mineure 2023-159**

**Désignation :** Lot 5 274 410, cadastre du Québec  
1179, 5<sup>e</sup> Rang Ouest

#### **Nature et effets :**

La demande porte sur l'acceptation de l'implantation d'une entrée de sous-sol érigée en marge latérale à 1,5 m de la ligne du lot, alors que la réglementation en vigueur exige 4,5 m. Ce bâtiment à un droit acquis, mais pas pour l'ajout de l'entrée.

Le conseil prendra en considération l'avis du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil, relativement à cette demande.

***DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 14<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2023.***

René Charbonneau  
Directeur général et greffier-trésorier

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 145.6)

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 14<sup>e</sup> jour du mois de février 2023, entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.

René Charbonneau  
Directeur général et greffier-trésorier